

Les news juridiques

L'actu législative, réglementaire et jurisprudentielle

L'info à la une

Un nouveau décret précise le régime de prévoyance de la fonction publique d'État

Dans le contexte de la réforme de la protection sociale complémentaire au sein de la fonction publique initiée par l'ordonnance du 17 février 2021, le régime de prévoyance de la fonction publique d'Etat (« FPE ») a été renforcé à travers plusieurs textes juridiques.

Tout d'abord, un accord interministériel a été signé le 20 octobre 2023 visant à améliorer les garanties prévoyance des agents de la fonction publique d'Etat. [...]

[En savoir plus](#)

L'actu législative et réglementaire

La branche BET est à la pointe dans le partage des bénéfices aux salariés

Le régime est ouvert pour les entreprises de la branche entre 11 à 50 salariés.

La formule dérogatoire de détermination de la participation dans les entreprises concernées par l'accord est la suivante : « Réserve spéciale de participation = 10 % de l'excédent brut d'exploitation (ci-après EBE), dans la limite de 10 % du résultat net fiscal (RNF) ». [...]

[En savoir plus](#)

Jurisprudence : les affaires du mois

Maintien des prestations de prévoyance après la fin de la période de portabilité

L'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale relatif à la portabilité des garanties permet aux salariés garantis collectivement de bénéficier du maintien à titre gratuit de leur couverture santé et prévoyance en cas de cessation du contrat de travail, non consécutive à une faute lourde, ouvrant droit à prise en charge par l'assurance chômage. [...]

[En savoir plus](#)

Absence de droit aux IJSS en cas de séjours hors de France

Le litige opposait une Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) à une assurée ayant perçu environ 2000 € d'indemnités journalières (IJSS) au cours d'un arrêt de travail.

L'assurée ayant séjourné temporairement en Tunisie pendant son arrêt de travail, la caisse a sollicité le remboursement par l'assurée des IJSS qui lui avait été versées. [...]

[En savoir plus](#)

L'actu en chiffres

15,3 Mds €

C'est le déficit des régimes de base de la Sécurité sociale (ROBSS) en raison du moindre rendement des recettes et du dépassement des dépenses de la branche Assurance Maladie.

90%

du déficit de la Sécurité sociale lié en partie à la branche maladie. La Cour envisage un déficit qui dépasserait 22Md€ en 2025 et 24 Md€ à l'horizon 2028, en raison notamment de moindres mesures d'économie.

256 Mds €

C'est le montant des dépenses ONDAM (Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie) réalisées en 2024.

malakoffhumanis.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous ici.

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - www.orias.fr

Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris